

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE TAURINYA

L'an deux mille seize et le premier octobre à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 27/09/2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur, Maire.

La séance a été publique.

**PRESENTS** : ESTELA Alain, LOMBARD Joël, COURMONT Lionel, CASTELLA Laurent, PONS Nathalie, RIJCKEN Mendy

**ABSENTS** : THIEM Salischa, GARNIER Yves procuration à LOUPIEN Bernard, HUDSON Ghislaine procuration à LOMBARD Joël, FENECH Antoine procuration à ESTELA Alain

Monsieur CASTELLA Laurent a été élu secrétaire.

Monsieur le maire avec l'accord du conseil municipal décide l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :

- adhésion à la SCIC Conflent énergie
- demande de plantes à la pépinière départementale

### **Modification d'article comptable concernant des travaux réalisés par le SYDEEL**

Le SYDEEL doit effectuer des travaux de modernisation du réseau éclairage public de Taurinya. Selon la convention ente le SYDEEL et la commune la part d'autofinancement de la commune versée au SYDEEL doit être mandatée à l'article 2041582 au lieu du 2151.

L'article 2041582 n'est pas celui qui doit être utilisé. Par conséquent une nouvelle décision modificative doit être prise afin de déplacer cette dépense au 20412 qui est l'article correct indiqué par M Vidal, trésorier de Prades.

Le conseil municipal **vote** à l'unanimité la décision modificative consistant à déplacer la somme de 3022 € de l'article 2041582 vers l'article 20412.

### **Décision budgétaire modificative concernant l'enregistrement du reversement dû à la dissolution du GIP TERRES ROMANES**

Monsieur le maire expose au conseil :

Le GIP TERRES ROMANES a été dissous par arrêté préfectoral en date du 19 février 2016.

Les sommes revenant à chaque commune, tant en fonctionnement qu'en investissement, ont été comptabilisées le 24/04/2016 pour chaque collectivité, par opérations non budgétaires.

Afin d'intégrer ces écritures dans les résultats de l'exercice 2016, il convient de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal **vote** à l'unanimité la décision modificative reprise dans le tableau suivant.

### Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	67 939.00 €	-277.12 €	277.12 €	67 939.00 €
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	53 915.00 €	-277.12 €	0.00 €	53 637.88 €
001/001	53 915.00 €	-277.12 €	0.00 €	53 637.88 €
23 Immobilisations en cours	14 024.00 €	0.00 €	277.12 €	14 301.12 €
231/23 65	10 344.00 €	0.00 €	277.12 €	10 621.12 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	100 000.00 €	0.00 €	206.77 €	100 206.77 €
011 Charges à caractère général	100 000.00 €	0.00 €	206.77 €	100 206.77 €
6068/011	7 500.00 €	0.00 €	206.77 €	7 706.77 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	43 699.00 €	0.00 €	206.77 €	43 905.77 €
002 Excédent antérieur reporté Fonc	43 699.00 €	0.00 €	206.77 €	43 905.77 €
002/002	43 699.00 €	0.00 €	206.77 €	43 905.77 €

### Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	259 359.00 €	-277.12 €	277.12 €	259 359.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	259 359.00 €	0.00 €	0.00 €	259 359.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	392 549.00 €	0.00 €	206.77 €	392 755.77 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	392 549.00 €	0.00 €	206.77 €	392 755.77 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

### Protocole d'accord pour règlement du litige sur le gîte d'étape « El passatge »

Monsieur le maire donne lecture au conseil du protocole d'accord transactionnel rédigé par le cabinet d'avocats Vial concernant les malfaçons constatées au gîte d'étape « El passatge ».

Le conseil municipal **accepte** à l'unanimité le protocole d'accord proposé par le cabinet d'avocats Vial sur le règlement du litige opposant la commune à l'entreprise Saleilles carrelage, l'architecte Manuel Branco et le bureau d'étude Dekra. Le texte de ce protocole d'accord est annexé à la présente délibération.

### Location du gîte communal « le Reposadou »

Le conseil constate que le gîte communal « le Reposadou » est de moins en moins réservé par les touristes. Il estime que ce logement serait plus rentable en location à l'année.

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité :

- de demander au « Gîtes de France » de retirer le Reposadou de leur fichier
- le Reposadou sera loué vide à l'année au prix de 800 € par mois
- la caution sera de 2 mois de loyer
- les conditions de révision du loyer et le règlement des charges seront spécifiés dans le contrat de location signé entre les parties

## **Validation de compte rendu de la commission des maires de la CCCC**

Monsieur le maire lit au conseil le compte rendu de la commission intercommunale de maires du 16 septembre 2016.

Le conseil municipal, **valide** à l'unanimité ce compte rendu.

## **Adhésion à la SCIC Conflent énergie**

Dans le cadre du projet de rénovation de la toiture de l'école/mairie de Taurinya la SCIC Conflent énergie est le maître d'œuvre pour l'installation sur le toit des équipements solaires suivants :

- une centrale photovoltaïque de 9 kw
- une centrale photovoltaïque de 3 kw
- un chauffe-eau solaire

Pour financer les travaux la SCIC Conflent énergie propose à des investisseurs de devenir sociétaire de la coopérative à raison de 100 € la part.

Le conseil municipal **décide** à l'unanimité que :

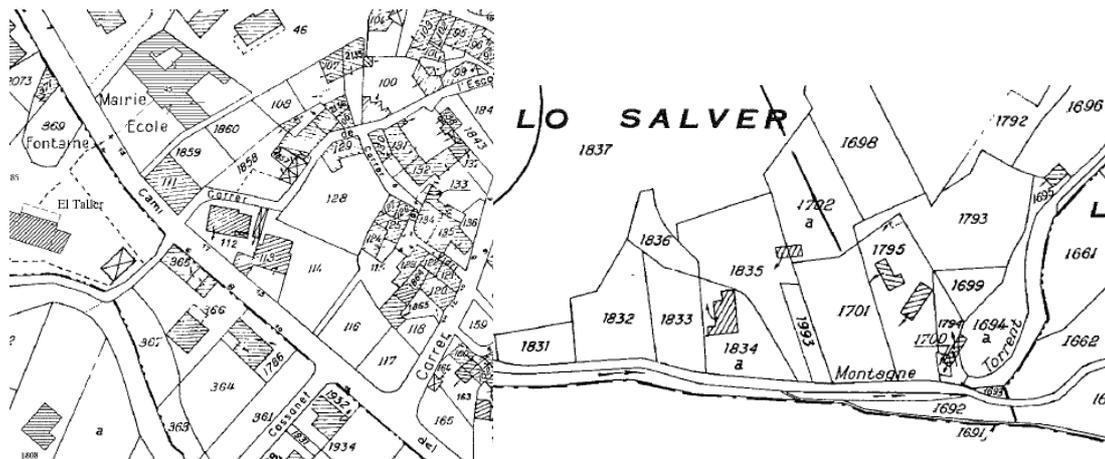
- la commune devienne sociétaire de la SCIC par l'acquisition de 10 parts de 100€,
- la dépense sera prévue à l'article 26 pour 1000 €,
- une modification budgétaire alimentera l'article 26 par la diminution de l'article 165 pour un montant de 1000 €.

## **Demande de plantes à la pépinière départementale**

Le conseil municipal, sur proposition de madame la Présidente du Conseil Général **décide de commander** à la pépinière départementale les plantes figurant dans le tableau ci-dessous. Un plan du village annexé à cette délibération montre l'emplacement des plantations qui serviront pour le nouveau parking Llech et pour la haie des gîtes communaux.

<b>Plante</b>	<b>Nbre</b>	<b>Plante</b>	<b>Nbre</b>
glycine	1	cerisier de st Lucie	5
cotoneaster lactea	20	groseillier sanguin	15
genet d'Espagne	10	cotinus	2
arbousier	5	forsythia	8
ciste a feuilles de sauge	2	spiree bleue	8
ciste de Montpellier	2	chevrefeuille de Tartarie	2
ciste blanc	2	lavande grosso	5
ciste a feuilles de laurier	2	lavande latifolia	5
spirea	15	lavande commune	5
tamaris	5	santoline	3
filaire	5	teucrium chamaedrys	3
vitex	3	sauge commune rouge	3
laurier tin	5	sauge de Jérusalem	5
coronille bleu	2	ballote de Grèce	3
coronille arbrisseau	2	olivier greffe	1
teucrium frutescens	2	érable de Montpellier	10
noisetier	10	érable champêtre	5

luzerne arbustive	1	sorbier des oiseaux	1
chêne vert	3	cormier domestique	1



### Questions diverses

#### Consultation compteur linky :

La consultation organisée en aout 2016, 1<sup>ère</sup> consultation de ce type dans notre village, fut un succès de par votre participation. Les résultats ci-dessous en attestent :

- 46,8% des foyers se sont exprimés (103/220 foyers)
- **92,2 % s'opposent** à l'installation du compteur LINKY à leur domicile
- 2,9 % ne s'y oppose pas
- 4,8 % n'a pas d'opinion.

La commune ne pouvant pas s'opposer au placement de compteurs chez les particuliers et comme elle s'y était engagée le résultat de cette consultation sera transmis au SYDEEL et à ENEDIS ex ERDF

Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 12h35

Le Maire

Les Conseillers municipaux

Alain ESTELA	
Joël LOMBARD	
Antoine FENECH	<i>Proc AE</i>
Nathalie PONS	
Ghislaine HUDSON	<i>Proc JL</i>
Lionel COURMONT	
Yves GARNIER	<i>Proc BL</i>
Salischa THIEM	

Laurent CASTELLA	
Mendy RIJCKEN	